

naître si les canons des conciles sont conformes aux lois françaises ? Mais si plusieurs de ces lois, telles que celles sur le divorce, sont en opposition avec le dogme catholique, il faudra donc rejeter les canons et préférer les lois, quelque injuste et erroné qu'en soit l'objet.

Qui pourra adopter une pareille conclusion ? Ne serait-ce pas sacrifier la religion, ouvrage de Dieu même, aux ouvrages toujours imparfaits et souvent injustes des hommes ?

Je sais que notre obéissance doit être raisonnable ; mais n'obéir qu'avec des motifs suffisants n'est pas avoir le droit non seulement d'examiner, mais de rejeter arbitrairement tout ce qui nous déplaît.

Dieu n'a promis l'infaillibilité qu'à son Eglise ; les sociétés humaines peuvent se tromper.

Les plus sages législateurs en ont été la preuve. Pourquoi donc comparer les décisions d'une autorité irréfragable avec celles d'une puissance qui peut errer, et faire, dans cette comparaison, pencher la balance en faveur de cette dernière ?

Chaque puissance a d'ailleurs les mêmes droits. Ce que la France ordonne, l'Espagne et l'Empire peuvent l'exiger, et comme les lois sont partout différentes, il s'ensuivra que l'enseignement de l'Eglise devra varier suivant les peuples, pour se trouver d'accord avec les lois.

Dira-t-on que le Parlement français en agissait ainsi ? Je le sais ; mais il n'examinait, suivant sa déclaration du 24 mai 1766, que ce qui pouvait, dans la publication des canons et des bulles altérer ou intéresser la tranquillité publique, et non leur conformité avec les lois qui pouvaient changer dès le lendemain.

(à suivre)

L'Hospitalité de nuit à Paris.

Plusieurs fois nous avons parlé de l'*Hospitalité de nuit* établie à Paris et dans quelques grandes villes de province. Voici la description qui est faite de cet asile dans un discours de l'assemblée annuelle par M. Rousse de l'Académie française.

La porte est ouverte à demi, et la maison attend ses hôtes. Ce n'est pas une hôtellerie cependant... ce n'est ni un hospice ni un asile ;—c'est à peine un refuge, un gîte — où peuvent s'abriter pendant quelques heures les errants de ce monde qu'aucun toit ne connaît, pour lesquels aucun foyer n'a de place, que nul bras secourable ne soutient, que nul regard ami n'accompagne... C'est une halte où ces voyageurs perdus peuvent s'asseoir et s'étendre en paix avant de reprendre la route, la lutte et la solitude du lendemain. Un à un s'évitant l'un l'autre, ils se dirigent sans bruit vers cette lumière qui les appelle.

Celui-ci est vêtu du bourgeron ou de la veste du travailleur. Sa